


N°	Destination	Commune	Superficie
1	Création d'un assainissement	Commune de Saint Elix et Château	1 37 m²
2	Création de stationnement	Commune de Saint Elix et Château	673 m²
3	Équipement de la voirie	Commune de Saint Elix et Château	726 m²
4	Équipement de la voirie	Commune de Saint Elix et Château	448 m²
5	Création de voies	Commune de Saint Elix et Château	1086 m²
6	Création d'un espace vert	Commune de Saint Elix et Château	1 31 m²
7	Aménagement de voirie	Commune de Saint Elix et Château	91 m²
8	Création de voies	Commune de Saint Elix et Château	1810 m²
9	Création de voies	Commune de Saint Elix et Château	2164 m²
10	Équipement de la voirie	Commune de Saint Elix et Château	402 m²
11	Aménagement de voirie	Commune de Saint Elix et Château	402 m²
12	Aménagement de la voirie	Commune de Saint Elix et Château	1 082 m²
13	Création d'un assainissement	Commune de Saint Elix et Château	288 m²
14	Équipement de voirie	Commune de Saint Elix et Château	51 m²
15	Équipement de voirie	Commune de Saint Elix et Château	2 41 m²
<b>TOTAL</b>			<b>2 41 m²</b>

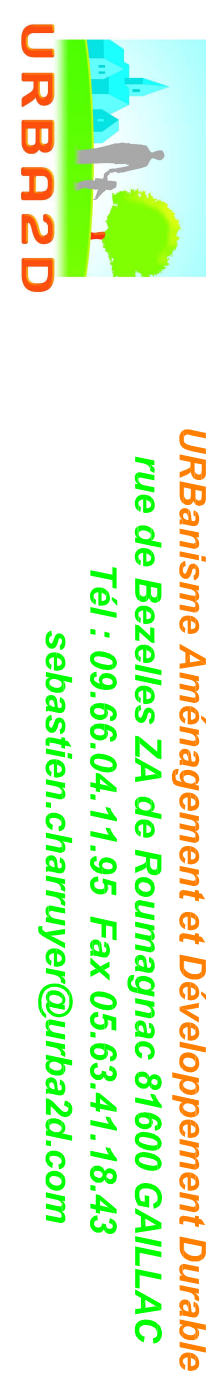
LEGENDE	
	A 64
	Routes départementales
	Limite des zones du PLU
	Périmètre agricole (R123-11.b du Code de l'Urbanisme)
	Éléments à protéger (R123-11.h et L.123-17.du Code de l'Urbanisme)
	Espaces Boisés Classés (R123-11.a et L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
	Haie à protéger (R123-11.h du Code de l'Urbanisme)
	Emplacement réservé (R123-11.d du Code de l'Urbanisme)
	Numéro d'opération (R123-11.c du Code de l'Urbanisme)
	Zone de bruit des infrastructures terrestres (R123-11.b du Code de l'Urbanisme)
	Zone inondable (R123-11.b du Code de l'Urbanisme)
	Site archéologique (R123-11.d du Code de l'Urbanisme)



Département de la Haute Garonne  
Commune de Saint Elix le Château  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**REVISION N°2**

**5.1.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES**

Planche 1/1 Echelle : 1/5000e



URBanisme Aménagement et Développement Durable  
rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC  
Tél : 05 66 04 11 95 Fax 05 63 41 18 43  
sebastien.cheruy@urbra2d.com

P.L.U. approuvé par délibération  
du conseil municipal en date  
du 27/02/2012

Le Maire : M. Bonnaisson Jean Pierre

Présentation synthétique des zones	
<b>U1</b>	Urbanisme centre ancien : préservation de la forme urbaine
<b>U2</b>	Urbanisme extension ou prolongement à vocations résidentielles et d'activités commerciales
<b>U2a</b>	Urbanisme extension ou prolongement à vocations résidentielles et d'activités commerciales (préservation du bâti de caractère)
<b>UX</b>	Urbanisme : réservé à l'habitat individuel, bureaux, services...
<b>AUX</b>	A. Urbanisme à vocation d'activités liées aux commerces : services et urbanisme
<b>AUX0</b>	A. Urbanisme à vocation d'activités liées aux commerces : services et urbanisme
<b>AU1</b>	A. Urbanisme : ouvert à l'habitat individuel en assainissement collectif (vocation principale résidentielle) en assainissement individuel (vocation principale résidentielle) en assainissement individuel
<b>AU0</b>	A. Urbanisme : forme à l'habitat individuel pour défaut d'équipement (vocation principale résidentielle)
<b>AUV</b>	A. Urbanisme : ouvert à l'habitat individuel en assainissement collectif (vocation principale résidentielle) en assainissement individuel (vocation principale résidentielle) en assainissement individuel
<b>A</b>	Urbanisme : ouvert à l'habitat individuel en assainissement collectif (vocation principale résidentielle) en assainissement individuel (vocation principale résidentielle) en assainissement individuel
<b>N</b>	Naturelle : zone de protection paysagère, récréative...
<b>N1</b>	Naturelle : habitat traditionnel - évolution du bâti possible
<b>Ng</b>	Naturelle : zone de protection paysagère, récréative...
<b>Nr</b>	Naturelle : reconversion des gravières
<b>Np</b>	Naturelle : ancienne dalle ou calvaire